

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.01071

**CESSION DE VÉHICULES ET MATÉRIELS CONSÉCUTIVE À
LA VENTE AUX ENCHÈRES ORGANISÉE EN OCTOBRE
2024 VIA LE SITE EN LIGNE DE VENTE AUX ENCHÈRES
AGORASTORE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDÉRANT que Saint-Étienne Métropole a conclu un contrat n°2021SEM48 avec le prestataire SAS AGORASTORE qui lui permet via une plate-forme électronique, d'organiser des ventes aux enchères de ses matériels et mobiliers réformés,

CONSIDÉRANT que la vente a été organisée pendant le mois d'octobre 2024,

DECIDE

ARTICLE 1

Les véhicules et matériels dont la liste est annexée à la présente décision, seront cédés aux acquéreurs ayant proposé l'enchère la plus élevée et en tout état de cause supérieure à la valeur de réserve. Les acheteurs sont désignés en pièce jointe.

Le montant total des ventes, réalisé après déduction de la commission acheteur, s'élève à 12 000,26€ TTC.

La remise des véhicules (préalablement soumis au contrôle technique) et matériels emportera le transfert de propriété.

Les acquéreurs ne pourront donc se prévaloir de tout événement pouvant survenir postérieurement pour engager la responsabilité de Saint-Étienne Métropole.

ARTICLE 2

Les recettes afférentes seront affectées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours, chapitre 77 articles 775 et 7788.

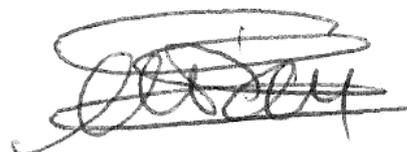
ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 18/11/2024
Le Président,



Gaël PERDRIAU

Envoyé en préfecture via DOTELEC -

Reçu en préfecture le 18 novembre 2024

Publié le 18 novembre 2024

ID : 99_AU-042-244200770-20241118-C20240107110